

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2023-1279
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2023-1238
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 18 décembre 2023, le conseil a adopté le règlement N° 2023-1279 modifiant le règlement N° 2023-1238 sur la circulation et le stationnement afin de modifier la façon de délivrer une autorisation de circuler à cheval, de reformuler l'infraction liée au stationnement sur rue d'un véhicule hors d'état de fonctionner, de permettre aux préposés au contrôle de stationnement de délivrer des constats lors d'une obstruction à la circulation et d'augmenter certaines amendes.

Le règlement N° 2023-1279 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 19^e jour du mois de décembre 2023
et publié le 27 décembre 2023



Angèle Tousignant, greffière